

Montmaurin, le 3 juin 2017

## Pourquoi nous devons dire non à la carrière.

Nous devons nous opposer à toutes ces actions qui, sous le couvert d'actions scientifiques ne sont en fait qu'un prétexte pour débiter les travaux.

je souhaite rétablir certaines vérités trop souvent déformées.

La première concerne le défrichage. Depuis 2008 les tentatives de défrichage ont été au nombre de 5, toutes engagées discrètement. Nous les avons toutes stoppées. Le plus dur pour moi a été les 2 dernières car j'ai trouvé introduisant l'entreprise Giuliani sur le site, les personnes qui, 9 ans plus tôt se battaient à mes cotés pour stopper les premiers défrichages.

En particulier, Madame le maire, qui tente un triste rétropédalage dans la dépêche du midi en disant je la cite: "ça ne me convient pas , surtout en cette saison. J'essaie de temporiser".

Quant aux recours tous épuisés, qu'elle évoque dans ce même article, il n'en est rien.

Elle a été élue maire pour s'opposer à la carrière. Elle a une majorité qui peut dénoncer la concession dès maintenant. Elle refuse tout conseil municipal à ce sujet. Pourquoi?

Le deuxième point que je souhaite éclaircir est la légalité du projet:

Face à la "légalité administrative" nous sommes souvent démunis mais il ne faudrait pas que cela se transforme en impunité pour les démolisseurs.

Les arguments qui ont fait basculer en faveur de l'exploitation de la carrière en appel peuvent être comparés à ceux qui protègent certains parlementaires et ministres à l'heure actuelle. (affaire Ferrand par exemple)

Je m'explique : dans le cas de Montmaurin, le tribunal d'appel ne conteste pas que le site est exceptionnel comme l'a démontré le dossier en première instance, il ne conteste pas les arguments apportés par les études scientifiques versées au dossier et qui nous ont permis de faire condamner le projet en première instance.

Non, le jugement d'appel souligne simplement que ces arguments scientifiques sont **postérieurs** à l'étude d'impact effectuée par le carrier et donc ne peuvent pas être pris en considération dans ce dossier.

En d'autres termes on nous dit :

Giuliani a le droit de détruire l'exceptionnel, le patrimoine unique de Montmaurin en toute légalité.

A l'heure où l'on nous dit que les règles du monde doivent changer, nous ne laisserons pas à nos enfants Montmaurin comme dernier témoignage d'une époque qui pouvait détruire en toute impunité des sites exceptionnels parce que c'est légal.

Je m'y opposerai de toutes mes forces et avec la plus grande détermination.

Laurent Miro.

